

FICHE PRODUIT SERVICES RCP

Blockstrom est passé du statut de pionnier des regroupements pour la consommation propre (RCP) à celui de prestataire global de services de mesure pour l'énergie. Nos services couvrent l'ensemble du cycle de vie d'un RCP – du calcul économique et de l'installation à la facturation. Pendant la planification et la réalisation, nous soutenons les propriétaires avec les services suivants :

- **GESTION DE PROJET :** Nous clarifions la faisabilité et accompagnons les propriétaires dans la planification et la mise en œuvre du RCP.
- **DETERMINATION DU TARIF :** Nous soutenons le RCP dans la détermination d'un prix optimal de l'électricité qui répond aux exigences légales et qui fixe les bonnes incitations à la consommation.
- **ÉLECTRICITÉ :** Pour les RCP dont la consommation annuelle d'électricité est supérieure à 100 000 kilowattheures, Blockstrom se procure l'énergie nécessaire sur le marché libre au moyen d'un appel d'offres.
- **REGLEMENT RCP:** En annexe au contrat de location, le règlement précise les droits et obligations des propriétaires et des résidents en ce qui concerne la fourniture d'électricité dans un RCP.

Gestion de projet

- Gestion de projet
- Analyse de la faisabilité et de la rentabilité
- Concept de mesure
- Information des habitants
- Inscription auprès du fournisseur d'énergie
- Installation et données d'accès au portail

Blockstrom soutient les propriétaires sur la voie du RCP et veille à ce que tous soient informés et que rien ne soit oublié. Nous déterminons si un RCP est techniquement réalisable et rentable. La première étape de la mise en œuvre est l'élaboration d'un concept de mesure et sa coordination avec les planificateurs spécialisés. Nous nous chargeons de l'enregistrement du RCP auprès du fournisseur d'énergie local dans les délais impartis, avec une procuration correspondante. La saisie et la configuration d'un RCP sur le portail de Blockstrom est une condition préalable à la mesure et à la facturation. Vous nous transmettez les informations correspondantes, Blockstrom se charge de la saisie du RCP et de la connexion des compteurs.

Calcul du tarif

Les principes de détermination du prix de l'électricité interne au RCP sont réglementés par la loi. Il n'est pas permis de continuer à appliquer le tarif précédent du fournisseur d'électricité. La nouvelle ordonnance sur l'énergie stipule que le tarif interne doit être basé sur les coûts effectifs de l'électricité achetée sur le réseau et les coûts de l'électricité solaire.

Les experts de Blockstrom seront heureux de s'occuper de la détermination de votre taux annuel. Notre modèle tarifaire standard comprend trois éléments : Un prix de base, un tarif solaire plus bas pour l'électricité solaire consommée le jour et un tarif d'ombre plus élevé pour l'électricité du réseau consommée la nuit. Les tarifs sont calculés par Blockstrom et utilisés après validation par la copropriété.

Les consommateurs d'électricité dans votre RCP sont-ils des particuliers ou des entreprises commerciales dont la consommation varie considérablement ? Pas de problème. Avec plaisir nous calculons des tarifs individuels pour les différents groupes d'utilisateurs.

Achat d'électricité

Les regroupements pour la consommation propre dont la consommation brute d'électricité (avant consommation propre) est supérieure à 100 000 kWh par an sont considérés comme des gros consommateurs et ont donc droit au libre accès au réseau. Cela signifie qu'ils peuvent choisir librement leur fournisseur d'électricité. L'expérience montre qu'un appel d'offres pour la fourniture d'électricité à l'échelle nationale permet de réaliser d'importantes économies de coûts.

Blockstrom rédige pour vous l'ensemble des documents d'appel d'offres. Sur cette base, nous demandons des offres aux fournisseurs d'énergie de toute la Suisse, faisons une recommandation pour le choix du meilleur fournisseur et examinons son contrat de livraison.

Réglementation RCP

La loi exige que les différents processus internes de RCP soient documentés par écrit. Blockstrom recommande de les enregistrer contractuellement et a élaboré à cet effet un règlement type pour les associations d'autoconsommation, qui régit les relations au sein du RCP.

Il décrit les droits et les obligations des propriétaires et des locataires ainsi que les modalités de calcul des tarifs. Il existe également des dispositions sur la facturation, la protection des données et les modifications de la loi. Une clause supplémentaire est incluse dans le contrat de bail, qui renvoie au règlement pour les dispositions détaillées.

Données énergétiques sous forme numérique !

Blockstrom AG
Morillonstrasse 77
3007 Berne

031 511 22 30
info@blockstrom.com

**BLOCK
STROM**